CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 JUILLET 2013					
Nombre de Conseillers	L'an deux mil treize, le deux juillet, à vingt heures				
en exercice: 17	trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de				
Présents: 14 Votants: 14	CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session				
Procuration: 0	ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean- Paul LERAY, Maire.				
1 locuration . 0	Présents:				
Convocation:	M. Jean-Paul LERAY, Maire				
25 juin 2013	M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-				
	Marie GATARD, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Adjoints				
	M. Jacques CHEVALIER, Conseiller municipal délégué				
	M. MMES Michel GRAVOUIL, Régine CORMIER, Nicolas				
	BOUCHER, Eric LOMBREY, Annie BARDOUL, Alice				
	BICZYSKO, Philippe BRIAND, Paul PIPAUD, Conseillers				
	municipaux				
	Absents excusés:				
	MME Marie-Josèphe BATARD, Conseillère municipale,				
	MME Michèle FRANCHETEAU, Conseillère municipale,				
	M. Lionel LESCURAT, Conseiller municipal,				
Data d'affichage	A été élu secrétaire de séance : M. Philippe BRIAND				
Date d'affichage	5 juillet 2013				

<u>Compte-rendu de la réunion du 18 juin 2013</u> : Pas d'observations. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

➤ DE-2013/78 – Révision accélérée du Plan local d'urbanisme (PLU) : Bilan de la concertation et arrêt du projet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision accélérée du Plan local d'urbanisme (PLU) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de révision accélérée du PLU.

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains,

Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat,

Vu le décret n°2001-260 du 27 mars 2001, modifiant le Code de l'urbanisme et le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et relatif aux documents d'urbanisme,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 300-2 prévoyant à l'issue de la concertation, une présentation de son bilan par le maire et une délibération du Conseil municipal,

Vu la délibération n°2013/47 en date du 17 avril 2013 prescrivant la révision accélérée du PLU qui définit les modalités de concertation suivantes :

- Exposition à la mairie des documents graphiques présentant le projet de révision,
- Mise à la disposition du public d'un cahier offrant la possibilité de consigner les observations écrites et les suggestions du public,
- Insertion d'un article dans le bulletin communal,
- Insertion d'un article sur le site Internet de la commune reprenant le projet de révision,

Considérant que l'ensemble des modalités définies dans la délibération n°2013/47 du 17 avril 2013 prescrivant la révision accélérée du PLU ont été remplies,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité des membres présents :

- De tirer le bilan suivant de la concertation :

Exposition à la mairie des documents graphiques présentant le projet de	Affichage sur la paroi vitrée à droite de l'entrée principale de la mairie du 15		
révision	mai au 1 ^{er} juillet 2013 (Affichage		
	constaté par huissier		
Mise à la disposition du public d'un	Registre mis en place dès le 18 avril		
cahier offrant la possibilité de consigner	2013. Aucune observation n'a été		
les observations écrites et les	consignée sur le registre		
suggestions du public			
Insertion d'un article dans le bulletin	Insertion dans le bulletin municipal		
communal	n°73 d'avril 2013		
Insertion d'un article sur le site Internet	Mise en ligne depuis le 7 mai 2013		
de la commune reprenant le projet de			
révision			

- D'arrêter le projet de Plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130702-D2013-78-DE
Date de télétransmission : 08/07/2013
Date de réception préfecture : 08/07/2013

► DE-2013/79 – MAPA Travaux salle multifonctions « Ellipse » : Avenants

Monsieur Jean-Paul LERAY, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal les bilans financiers approuvés les 17 avril et 22 mai 2013 pour les travaux supplémentaires à la salle multifonctions « Ellipse » et leur présente les projets d'avenant :

Lot n°3: Charpente bois - Bardage

	Montant HT	Taux de la TVA	Montant TTC
Marché initial	119 200,00 €		142 563,20 €
Avenant n°1	1 165,50 €	19,60 %	1 393,94 €
Nouveau montant du	120 365,50 €		143 957,14 €
marché			

Lot n°5 : Couverture et bardage zinc

	Montant HT	Taux de la TVA	Montant TTC
Marché initial	85 000,00 €		101 660,00 €
Avenant n°1	-14 060,00 €	19,60 %	-16 815,76 €
Nouveau montant du	70 940,00 €		84 844,24 €
marché			

Lot n°6 : Menuiseries extérieures – Miroiterie - Métallerie

	Montant HT	Taux de la TVA	Montant TTC
Marché initial	146 000,00 €		174 616,00 €
Avenant n°1	10 403,46 €	19,60 %	12 442,54 €
Nouveau montant du	156 403,46 €		187 058,54 €
marché			

Lot n°7 : Menuiseries bois

Dot if 7 : Melidibelles bols			
	Montant HT	Taux de la TVA	Montant TTC
Marché initial	131 275,65 €		157 005,68 €
Avenant n°1	-5 412,50 €	19,60 %	-6 473,35 €
Nouveau montant du	125 863,15 €		150 532,33 €
marché			

Lot n°8 : Cloisons sèches – Plafonds en plaques de plâtre

	Montant HT	Taux de la TVA	Montant TTC
Marché initial	96 000,00 €		114 816,00 €
Avenant n°1	14 588,14 €	19,60 %	17 447,42 €
Nouveau montant du	110 588,14 €		132 263,42 €
marché			

Les membres du Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, approuvent à l'unanimité, les avenants tels qu'ils leur sont présentés, et autorisent Monsieur le Maire à les signer.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130702-D2013-79-DE
Date de télétransmission : 08/07/2013
Date de réception préfecture : 08/07/2013

➤ DE-2013/80 – Assainissement collectif : Présentation du projet de transfert à la communauté de communes Cœur Pays de Retz

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de transfert de la compétence « Assainissement collectif » vers la communauté de communes Coeur Pays de Retz.

L'étude réalisée par le cabinet SEMAPHORES est présentée au Conseil. Celle-ci prévoit le transfert de la trésorerie à la communauté de communes à hauteur de 50% et une harmonisation des tarifs de la redevance assainissement collectif avec une période de lissage sur 7 ans, le lissage étant effectué par rapport au tarif le plus élevé c'est-à-dire les prix pratiqués par la commune de CHEIX EN RETZ.

Après étude des simulations et prise en compte d'une augmentation moyenne des prix du délégataire de l'ordre de 1,80% par an, le Conseil constate que l'augmentation des tarifs pour la commune de CHEMERE serait de l'ordre de + 40% sur 7 ans.

Le Conseil municipal de la commune de CHEMERE refuse, à l'unanimité des membres présents, une telle augmentation pour ses habitants qui sont à 85 % abonnés au service d'assainissement collectif. Il demande que de nouvelles simulations soient effectuées pour trouver des solutions raisonnables d'augmentation des prix.

Le Conseil municipal demande également que le règlement d'assainissement soit écrit avant toute validation du transfert et que la politique d'assainissement collectif que compte mener la communauté de communes soit clairement définie avant le transfert.

Par ailleurs, le Conseil municipal demande qu'un certain équilibre soit trouvé par rapport aux différents transferts projetés afin que les mêmes communes ne soient pas toujours pénalisées lors de ces transferts.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130702-D2013-80-DE
Date de télétransmission : 08/07/2013
Date de réception préfecture : 08/07/2013

► DE-2013/81 – Marché à procédure adaptée (MAPA) « Aménagement de la voirie et du stationnement de la salle multifonctions « Ellipse » : Attribution du lot 1

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il a été décidé de négocier au niveau du montant avec toutes les entreprises ayant remis une offre pour le lot 1 « Abords ».

Les offres recues pour le lot 1 se présentent comme suit :

LCS	Les offics reques pour le lot i se presentent comme suit.						
N	Entreprise	Montant offre de	Montant	Montant total €	Classement		
0		base € H.T.	de l'option	H.T. Base +			
			(Enrobés	option			
			sur				
			stationne				

Commune de CHEMERE

			ments)		
1	BREHARD TP (44320	147 906,59	21 456,57	169 363,16	3
	ST PERE EN RETZ)				
2	CHARIER TP SUD	145 747,80	22 090,00	167 837,80	2
	Agence BRETHOME				
	(44344 BOUGUENAIS)				
3	MABILEAU TP (44320	139 000,00	19 881,00	158 881,00	1
	ST PERE EN RETZ)				

La commission MAPA, réunie le 2 juillet, propose au Conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix (70%) et la valeur technique des prestations (30%), d'attribuer le lot 1 à la société MABILEAU TP pour un montant de 139 000,00 € H.T., correspondant au marché de base.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission MAPA et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'attribuer le lot 1 à la société MABILEAU TP ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 139 000,00 € H.T. correspondant au marché de base,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché en question,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture		
044-214400400-20130702-D2013-81-DE		
Date de télétransmission : 08/07/2013		
Date de réception préfecture : 08/07/2013		

► DE-2013/82 – Budget Immeuble commercial 2013 : Décision modificative n°1

Afin d'intégrer de nouvelles dépenses en section d'investissement suite à la décision du Conseil municipal lors de sa séance du 17 avril 2013 de lancer le dossier de construction d'un bâtiment administratif, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de la DM n°1 du budget 2013 de l'Immeuble commercial.

Cette DM n°1 s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section d'investissement : 19 048.00 €uros

Article	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
D 2313-100	19 048,00 €	
R 1641		19 048,00 €
Total section d'investissement	19 048,00 €	19 048,00 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents la DM n°1 du budget 2013 de l'Immeuble commercial telle qu'elle leur a été présentée par Monsieur le Maire et décide que l'opération de construction du bâtiment administratif soit soumise à la TVA.

Accusé de réception en préfecture		
044-214400400-20130702-D2013-82-DE		
Date de télétransmission : 08/07/2013		
Date de réception préfecture : 08/07/2013		

► DE-2013/83 – Budget Commune 2013 : Décision modificative n°2

Afin d'intégrer de nouvelles dépenses et recettes en section de fonctionnement et d'investissement, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de la DM n°2 du budget communal.

Canton de BOURGNEUF-EN-RETZ Commune de CHEMERE

Cette DM n°2 s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement 13 515,00 €uros - Section d'investissement : 10 520,00 €uros

Article	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	-	
D 61522	1 168,00 €	
D 61558	4 306,00 €	
D 023	8 041,00 €	
R 7325		13 515,00 €
Total section de	13 515,00 €	13 515,00 €
fonctionnement		
INVESTISSEMENT		
D 2158-163	15 000,00 €	
D 2184-130	258,00 €	
D 2184-163	1 500,00 €	
D 2313-141	12,00 €	
D 2313-163	26 373,00 €	
D 2315-121	25 344,00 €	
D 2315-188	-58 851,00 €	
D 2318-144	-1 595,00 €	
D 4581	2 479,00 €	
R 021		8 041,00 €
R 4582		2 479,00 €
Total section d'investissement	10 520,00 €	10 520,00 e

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents la DM n°2 du budget communal telle qu'elle leur a été présentée par Monsieur le Maire.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130702-D2013-83-DE
Date de télétransmission : 08/07/2013
Date de réception préfecture : 08/07/2013

▶ DE-2013/84 – Emprunt « Réalisation d'une salle multifonctions » : Renégociation

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un emprunt a été réalisé en août 2012, pour financer une partie des travaux de la salle multifonctions, auprès de la Caisse d'Epargne des Pays de la Loire pour un montant de 700 000,00 €uros à taux fixe de 5,73% avec un remboursement à échéance trimestrielle constante sur une durée de 20 ans. Ce prêt n'a toujours pas été débloqué (date limite de déblocage fixée au 25 septembre 2013).

Or, les conditions actuelles sur les taux d'intérêts sont nettement plus favorables que l'année dernière, il est proposé aux membres du Conseil municipal de solliciter la renégociation du contrat de prêt.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de solliciter une renégociation du contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne des Pays de la Loire,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment la signature du nouveau contrat si une renégociation était possible.

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-20130702-D2013-84-DE	
Date de télétransmission : 08/07/2013	
Date de réception préfecture : 08/07/2013	

▶ DE-2013/85 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément aux délibérations n°2008/45 en date du 22 mars 2008 et n°2009/155 en date du 24 novembre 2009 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

Date du	Société	Objet du marché	Montant H.T.
marché			
15/05/13	MAC (35190 TINTENIAC)	Restaurant scolaire : 3 claustras « Chut Chut » motif Opopop	2 508,36 €
26/06/13	SAS BREHARD TP (44320 ST PERE EN RETZ)	Travaux d'aménagement de la cour de l'école publique « Armelle CHEVALIER »	20 100,00 €
26/06/13	SAS BREHARD TP (44320 ST PERE EN RETZ)	Travaux route de Pornic : Réfection de tranchée et entourage des tampons eaux usées	19 360,00 €
26/06/13	UGAP (44338 NANTES)	1 imprimante laser multifonction monochrome	133,78 €
21/06/13	XERRE SOLUTIONS (Miroiteries de l'Ouest) (44119 TREILLIERES)	Entretien bureau des permanences : Remplacement motorisation porte automatique	976,00 €
02/07/13	GROUPAMA (35912 RENNES CEDEX 9)	Assurance bâtiments publics : Avenant – Ajout bâtiment des associations – 8 impasse du Lavoir	79,07€
01/07/13	LOGO PUBLICIUTE (44320 ST PERE EN RETZ)	1 banderole non réinscriptible « Bienvenue en Pays de Retz » dans le cadre de la semaine fédérale du cyclotourisme	112,00 €

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130702-D2013-85-DE
Date de télétransmission : 08/07/2013
Date de réception préfecture : 08/07/2013

▶ Information diverses

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la ligne de chemin de fer Paimboeuf-Saint Hilaire de Chaléons ne sera pas réouverte pour des raisons budgétaires.

Séance levée à 22 heures 50 minutes.

Annie BARDOUL :	Marie-Josèphe BATARD : Excusée
Alice BICZYSKO :	Nicolas BOUCHER :
Philippe BRIAND :	Bernard CHAZELAS:
Jacques CHEVALIER :	Régine CORMIER :
Michèle FRANCHETEAU : Excusée	Jean-Marie GATARD :
Jean-Pierre GRANDJOUAN:	Michel GRAVOUIL:

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Canton de BOURGNEUF-EN-RETZ Commune de CHEMERE

CM 2 juillet 2013

71

Georges LECLEVE :	Jean-Paul LERAY :
Lionel LESCURAT : Excusé	Eric LOMBREY:
Paul PIPAUD :	